

FORMATION ADR DE BASE*

PUBLIC & PREREQUIS

Formation destinée aux conducteurs routiers ; Aucun prérequis conformément à « l'arrêté TMD ».

OBJECTIFS GENERAUX

- Répondre aux obligations réglementaires du § 8.2 de l'ADR.
- Obtenir le certificat ADR de base pour Conducteurs Routiers. Ce certificat est obligatoire pour accéder à toute autre spécialisation.
- Etre sensibilisé aux risques liés au transport des Marchandises Dangereuses.
- Connaître les règles concernant le marquage, l'étiquetage, le stockage, la conformité des véhicules, des documents, pour le transport des marchandises dangereuses

EFFECTIF

6 à 20 personnes

DURÉE

21 heures = 3 jours

LIEU

A définir : Cholet 49 / Angers 49 / Ste Luce Sur Loire 44

DEROULEMENT

Les thèmes suivants sont abordés durant les 3 jours de formation :

- Règlements et dispenses à la réglementation.
- La classification des marchandises dangereuses.
- Le marquage et l'étiquetage des emballages.
- Les dangers et les comportements des matières dangereuses.
- Les différents types d'emballages.
- La signalisation et l'équipement des véhicules.
- Le chargement et déchargement.
- Les documents obligatoires.
- La circulation et le stationnement des véhicules.
- Les accidents et les incidents.
- Le feu et les moyens de lutte contre l'incendie

MODES D'EVALUATION DES ACQUIS

- Evaluation du participant tout au long de la session de formation
- Test d'évaluation final (Obtention du certificat ADR, attestant de la réussite au test final (minimum requis 70%). Certificat valable 5 ans.)

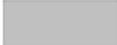
MOYENS MATERIEL ET PEDAGOGIQUE MIS A DISPOSITION

- Salle équipée d'un ensemble multimédia
- Support pédagogique de type Power Point
- Distribution d'un support de cours (livret stagiaire), à tous les participants.
- Equipements nécessaires pour la pratique des exercices Incendie, et expériences.

PROGRAMME DE FORMATION

- Le stage se déroule sur une durée de 3 jours, à raison de 7h00 par jour.
- Durée totale du stage : 21 heures. (Pour 24 Unités d'Enseignement).

| JOUR 1 | | JOUR 2 | | JOUR 3 | |
|----------------|--|----------------|---|----------------|---|
| Unité | CONTENU DE LA FORMATION INITIALE | Unité | CONTENU DE LA FORMATION INITIALE | Unité | CONTENU DE LA FORMATION INITIALE |
| | Début | | Début | | Début |
| UE 0 UE 01 | Accueil des stagiaires Présentation, objectifs de la formation, évaluation initiale | UE 09 | Correction test soir Documents de bord Sûreté | UE 16 | Correction test soir Chargement, calage, arrimage |
| UE 02 | Réglementation nationale et internationale | | | UE 17 UE 18 | Circulation Tunnels Stationnement |
| | Pause | | Pause | | Pause |
| UE 03 | Les différentes formations et spécialisations | UE 10 | Equipement général des véhicules | UE 19 | Surveillance, procédure d'urgence, accidents TMD |
| UE 04 UE 05 | Classification et identification des MD | UE 11 UE 12 | Les Quantités Limitées Chapitre 1.1.3.6 | UE 20 | Alcoolémie, responsabilités |
| | Déjeuner | | Déjeuner | | Déjeuner |
| UE 06 | Principaux risques liés à ces matières | UE 12 | Chapitre 1.1.3.6 | UE 21 | Aspect théorique sur les risques liés au feu |
| UE 07 | Effets redoutés | UE 13 | Signalisation et placardage des véhicules | UE 22 | Aspect pratique sur les risques liés au feu : EXERCICE INCENDIE |
| | Pause | | Pause | | Pause |
| UE 08 | Changements état physique des corps | UE 14 | Conditionnement, emballage, marquage, étiquetage des MD | UE 23 UE 24 | EXAMEN BILAN |
| | | UE 15 | Chargement en commun | | |
| | Fin | | Fin | | Fin |

 Unité d'enseignement pratique.